



PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS

Comité syndical du jeudi 29 février 2024 PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 22 février 2024.

Secrétaire de séance : Karine CHAMPALOU

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	×	BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	×
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	×
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	×
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
COUTY	Tania	×	DARRACQ	Elizabeth	
GOEURY	Céline	×	CASTAING	Corinne	
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	×
FAYE	Lionel				
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain		MONNERIE	François	
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain	×	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Délégués excusés en cours de séance : 1 (Michel Joucreau)

Délégués représentés : 1 (pouvoir de Christophe Colinet à Maryse Aubin)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléants ayant pris part au vote : Karine Champalou, Harrag Koutchouk, Pierre Seval,
André Delpont, Maryvonne Lafon

Au Préalable, le Président accueille

Tania Couty nouvelle déléguée du PETR pour la CdC des Portes de l'Entre-deux-Mers, maire de Saint-Caprais de Bordeaux,
Florence LASSARADE, Sénatrice de la Gironde,
et Francis WILSIUS, Conseiller Régional référent pour le territoire du Coeur Entre-deux-Mers.

Information

Diffusion de la vidéo réalisée par l'**Association Nationale des Pôle et Pays (ANPP)** dressant un panorama des actions des Pays/PETR, leur raison d'être et leur plus-value dans l'organisation territoriale et administrative française.

Procès-verbal du comité syndical du 30 novembre 2023

Délib. 01/2024

Le procès-verbal du précédent comité syndical est soumis à approbation. Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à la majorité des suffrages exprimés (2 abstentions : M Koutchouk et M Joucreau) le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Débat d'orientations budgétaires 2024 : budget principal

Délib. 02/2024

Débat d'orientations budgétaires 2024 : budget annexe EDS

Délib. 01/2024 EDS

Le Président et les élus référents présentent le rapport d'orientations budgétaires envoyé avec la convocation.

Les remarques sont les suivantes :

Espace Info Entreprendre

Anthony Magro accompagne 113 entreprises en moyenne par an.

Espace agri alim

Alain Monget : Nous sommes sur un territoire d'intense fragilité sur le plan de la viticulture. La crise sans précédent que traverse la filière viticole a et aura de nombreuses conséquences et répercussions : activité économique, emploi, tourisme, paysage... Nous animons un PAT avec une forte volonté de relocalisation de la production alimentaire et vivrière. La forte déprise agricole a un fort impact sur le devenir du foncier : boisement, renaturation-friche, diversification, énergie. Les collectivités peuvent faciliter certaines transitions mais nous avons besoin des réseaux professionnels pour accompagner et structurer certaines filières. Aujourd'hui notre territoire n'est pas totalement au rendez-vous de la loi Egalim. Le Pôle Territorial joue un rôle important au regard des actions menées : observatoire du foncier, fête de l'agriculture, accompagnement de la restauration scolaire..., mais nous ne pouvons pas faire seuls.

Espace Droit du Sol

Alain Monget : Nous enregistrons le départ de la commune de Saint Caprais de Bordeaux au mois de mai 2024.

Espace Coopération et Financement

- Fonds européens territoriaux : **Bernard Pagès** : le GAL Coeur Entre-deux-Mers s'appuie sur plusieurs piliers importants : la connaissance des communes, Cdc et des projets publics et

privés, l'expertise technique (Richard Rey, Sandrine Magnant), un bon maillage des financements locaux, l'appui au montage administratif et technique des dossiers, l'accompagnement des projets. Nous pensons consommer une bonne moitié de l'enveloppe disponible dans un an.

- Contrat Etat CRTE : **Alain Monget** : Nous avons sollicité Madame la Secrétaire Générale de la préfecture sur ce dossier pour avoir une lecture de la suite de ce dispositif.

- Contrat opérationnel de mobilité : **Alain Monget** : Ce contrat doit permettre aux Cdc d'activer les 4 euros par habitant correspondant au bouquet mobilité proposé par la Région.

Espace Stratégies Territoriales

- Prospective : **Alain Monget** : L'objectif de l'observatoire de l'investissement public est d'avoir une cartographie de l'état d'avancement des projets des collectivités, de conforter leurs besoins avant de mobiliser les différents partenaires.

- Transitions écologiques : Le fait d'être partenaire de l'ADEME dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial nous permet de mobiliser des financements pour les projets du Pôle et des Cdc dans la mise en oeuvre de leur PCAET.

Fonctions support : Nous souhaitons que le site internet soit un véritable centre de ressources.

Orientation budgétaires 2024 PETR

- La partie plan de relance sera apurée normalement fin 2024.

- Notre report permet de ne pas augmenter la cotisation des CdC en 2024. Mais nous aurons une gestion très serrée, mois par mois au niveau de la trésorerie car nous attendons des cofinancements.

- La baisse des fonds d'Etat : le fonds vert pour l'ingénierie a été perçu en 2023 et c'est la fin du financement du programme PAT dans sa phase 1. Nous déposons notre dossier PAT label niveau 2 avant le 27 mars 2024. La négociation financière est à venir.

- Europe : cofinancement des postes PAT et transition numérique des entreprises.

Orientation budgétaires 2024 EDS

- Intégrer l'arrondi passereau de 2 euros.

- La baisse de la prévision de masse salariale est liée à l'ajustement du service d'EDS.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 (DOB) et l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB 2024, pour le budget principal et pour le budget annexe EDS.

Départ de Michel Joucreau à 20h02.

EDS : convention de mise en place de la police de publicité, des autorisations de travaux et du permis de diviser **Délib. 02/2024 EDS**

Le Président présente le contenu de la convention.

Ce service est proposé « à la carte ».

a) La publicité extérieure

La présente convention s'applique à l'instruction, par le service Droit des Sols du Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers, de l'ensemble des actes relatifs à la publicité extérieure, à savoir :

- les demandes de déclarations préalables pour l'installation, le remplacement ou la modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité ou une pré enseigne,

- les demandes d'autorisations préalables de nouvelle installation, de remplacement, de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne, pré enseigne ou publicité,
- les actes pris dans le cadre d'une procédure d'infraction (procès-verbal de manquement, arrêté de mise en demeure, tous courriers relatifs aux procédures d'infractions, etc.).

b) Les autorisations des travaux portant sur les établissements recevant du public (ERP) en dehors du dépôt d'un permis de construire

Le Pôle Territorial du Cœur-Entre-deux-Mers propose à la commune d'assurer également l'instruction des autorisations de travaux portant sur des établissements recevant du public en dehors du dépôt d'un permis de construire.

c) Les autorisations préalables aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant, dites « permis de diviser »

Le Pôle Territorial du Cœur-Entre-deux-Mers propose à la commune, ayant préalablement instauré ce périmètre, d'assurer l'instruction des autorisations préalables aux travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant, dites permis de diviser.

Les coûts des services sont les suivants :

- **AP et DP publicité enseignes : 40 euros**
- **Autorisation de travaux (dites AT) pour ERP : 40 euros**
- **Permis de diviser : 40 euros**

Ces tarifs pourront évoluer par délibération du comité syndical du Pôle Territorial.

Les remarques sont les suivantes :

2 communes ont délibéré pour mettre en place le permis de diviser.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,

- d'acter la convention ci-jointe,
- d'acter les coûts de ces services,
- d'acter que ces tarifs pourront évoluer et seront arrêtés par le comité syndical du Pôle Territorial,
- d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier (avenants ...).

EDS : Convention de mise à disposition pour le service de publicité

Délib. 03/2024 EDS

Le Président présente le contenu de la convention.

Ce service est proposé « à la carte ».

Vu les statuts du Pôle Territorial l'habilitant à assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Considérant le besoin des communes en matière de publicité extérieure

Considérant la délibération ci-dessus mettant en place la prestation de publicité extérieure, avec sa convention, et le coût à l'acte.

Considérant la nécessaire mise en place, en complément, de conventions de mise à disposition des agents assermentés auprès des communes pour effectuer cette mission.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,
- d'acter la convention ci-jointe,
- d'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier (avenants ...).

EDS : Avenant établissant le coût d'élaboration d'un procès-verbal suite à un récolement **Délib. 04/2024 EDS**

Le Président présente le contenu de la convention.
Ce service est proposé « à la carte ».

Vu la délibération du PETR n°04/2023 EDS du 23 mars 2023 relative à la mise en place du service de contrôle de conformité et la convention liée,

Cet avenant a pour objet de modifier l'article 5 « *Conditions financières* » de la convention initiale afin d'insérer un tarif spécifique applicable en cas de réalisation d'un procès-verbal d'infraction.

En cas d'établissement d'un procès-verbal d'infraction, le tarif est fixé à 250 euros par acte.

Ce tarif comprend la rédaction du courrier de visite, la visite sur site par 2 agents du service EDS, la rédaction du PV, la rédaction du courrier de transmission du PV au procureur de la République, l'envoi du PV accompagné de la proposition de courrier à la mairie.

Ces tarifs pourront évoluer par délibération du comité syndical du Pôle Territorial.

Les remarques sont les suivantes :

Le forfait intègre l'ensemble des coûts, y compris les frais de déplacement des agents.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,
- d'acter le présent avenant,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier (avenant ...).

Création d'un emploi permanent à temps complet d'attaché principal **Délib. 03/2024**

Vu l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique ;
Les besoins du service nécessitent un temps complet pour le poste de responsable de service de l'Espace Info Entreprendre.
La responsable du service est actuellement en contrat à durée indéterminée sur un poste à temps non complet (90%).

Monsieur le Président propose au comité syndical la création à compter du 1^{er} mars 2024 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de responsable de service de l'Espace Info Entreprendre correspondant au grade d'attaché principal à temps complet pour une quotité de 35/35^e ; et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,
- La création à compter du **01/03/2024** au tableau des effectifs d'un emploi permanent de responsable du service espace info entreprendre et conseiller en entreprises correspondant au grade d'attaché principal relevant de la catégorie hiérarchique A, à temps complet (35/35^e) ;

- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics ;
- Que les crédits correspondants seront prévus au budget.

Demande de subvention au Département – PAT 2024 **Délib. 04/2024**

Céline GOEURY, conseillère départementale se déporte.

Dans le cadre du Programme Alimentaire de Territoire, la demande de subvention concerne les actions de la mission coordination de l'Espace Agri'Alim : Défi Alimentation Positive 2024 et fête de l'alimentation (stage, outils de communication) ainsi que l'étude logistique pour le transport des produits des agriculteurs engagés dans la vente directe et les circuits courts.

Considérant les dépenses de l'opération :

Dépenses	Montant
Frais salariaux stagiaire Défi Alimentation Positive	3 377,70 €
Frais salariaux stagiaire Fête Agri'Alim	3 600,00 €
Frais de déplacement stagiaires	500,00 €
Défi Alimentation Positive 2024	8 000,00 €
Fête Agri'Alim	5 000,00 €
Accompagnements restauration collective	500,00 €
Etude logistique	2 730,00 €
Total	23 707,70 €

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Financement	Montant
Aide demandée Département (aux taux avec 25% max)	5 926,93 €
AMI Démonstrateurs territoriaux	1 950,00 €
PNA	5 000,00 €
Autofinancement	10 830,77 €
Total	23 707,70 €

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à la majorité des suffrages exprimés (Céline GOEURY, conseillère départementale se déporte),

- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

Demande de subvention à l'Etat – Ingénierie CRTE fonds vert 2024 **Délib. 05/2024**

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE) sur le territoire du Cœur Entre-deux-Mers, le Pôle exerce pour ses 5 Cdc les fonctions

- d'élaboration de la stratégie du contrat, de la stratégie de territoire,

- de prise en compte des autres contrats financiers et conventions de coopérations pilotées par le Pôle,
- de pilotage et de coordination du contrat – les communautés de communes sont en charge de la remontée des projets,
- de rencontre des communes et communautés de communes pour faire le point sur leurs projets.

Afin d'exercer ces fonctions, une ingénierie locale de planification est nécessaire. Le Pôle Territorial souhaite solliciter la mesure « ingénierie d'animation et de planification » établie dans la Circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert).

Considérant les dépenses de l'opération :

	TTC 2024
Frais salariaux - Chef de projet territorial	39 494 €
Stage 6 mois Observatoire investissement public local	3 600 €
TOTAL	43 094 €

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

	TTC 2024
Région Nouvelle-Aquitaine (déjà sollicité)	10 000 €
Etat - ingénierie CRTE fonds vert	24 475 €
Autofinancement	8 619 €
TOTAL	43 094 €

Ce point n'appelle pas de remarques.

- Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical décident à l'unanimité,
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
 - de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
 - d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Président,



Alain MONGET

La Secrétaire de séance,


Karine CHAMPALOU